

# La Colle sur Loup PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1.F - PLAN DE ZONAGE



Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



Prescription de l'élaboration du PLU : le 30 avril 2014  
Arrêt de l'élaboration du PLU : le 21 juillet 2016  
Approbation du PLU : le 06 juillet 2017  
Modification du PLU : le 14 mars 2024

### Légende:

Renvoi aux articles du Code de l'Urbanisme version du 23/09/2015

**UV** Nom de zone du PLU  
**Zonage du PLU**

**uv/uc** Secteurs soumis aux dispositions de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme (Ensemble des zones UV et UC)

Espaces boisés classés (Article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Eléments ou ensembles paysagers identifiés (Article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

### Servitudes et réservations :

24 Emplacements réservés pour la création et l'élargissement de voirie et pour les équipements publics autres que les voies (Article L151-38 à 41 du Code de l'Urbanisme)

A1 Emplacements réservés pour création et réhabilitation des cheminements piétons (Article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

(MS 91) Servitude visant à réserver des emplacements pour le logement (Article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Eléments ou ensembles bâtis identifiés (Article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

V0 Cône de vue - préservation des perceptions paysagères

Protection de la diversité commerciale (Article DG 24 du Règlement d'Urbanisme)

Polygone d'implantation des constructions

R+1 } Hauteur maximale des constructions  
Habs / Hfront "

### Les risques naturels et contraintes :

Article 3 des Dispositions Générales du Règlement

Secteur soumis au PPR inondation (Approbation du 20/07/2000)

Secteur soumis au PPR incendies de forêt (Approbation du 04/05/2006)

